

COMMENT CALCULER VOTRE TARIF PERISCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2011

- Prendre le montant des salaires et assimilés (montant déclaré avant toute déduction) des deux parents sur la feuille d'imposition sur les revenus 2009, reçue en 2010.
- Rajouter le cas échéant les pensions alimentaires déclarées, et /ou les revenus mobiliers
- **Diviser le total des revenus par douze pour obtenir un revenu mensuel**
- **Multiplier ensuite ce revenu mensuel par le quotient multiplicateur (ci-dessous) qui correspond au nombre d'enfants de la famille, et à l'activité pour laquelle vous souhaitez une inscription.**

Le montant obtenu correspondra à **votre tarif unitaire** qui ne pourra pas être inférieur au montant minimum ni supérieur au montant maximum indiqué ci-dessous.

Si aucun revenu n'est enregistré, le système informatique appliquera le montant maximum

QUOTIENTS MULTIPLICATEURS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ET L'ACTIVITE

Accueil du matin entre 7h15 et 8 heures

Tarif minimum : 1.80 €-Tarif maximum : 3.10 €

0.00093 Pour une famille avec un enfant

0.00077 Pour une famille avec deux enfants

0.00066 Pour une famille avec trois enfants ou plus

Accueil du matin entre 8 heures et 8h30

Tarif minimum : 0.60 €-Tarif maximum : 1.10 €

0.00032 Pour une famille avec un enfant

0.00026 Pour une famille avec deux enfants

0.00022 Pour une famille avec trois enfants ou plus

Accueil du soir entre 16h30 et 18h30

Tarif minimum : 2.40 €-Tarif maximum : 4.25 €

0.00125 Pour une famille avec un enfant

0.00103 Pour une famille avec deux enfants

0.00089 Pour une famille avec trois enfants ou plus

Pour l'étude surveillée entre 16h30 et 18h

Tarif minimum : 3.00 €-Tarif maximum : 5.00 €

0.00160 Pour une famille avec un enfant

0.00132 Pour une famille avec deux enfants

0.00113 Pour une famille avec trois enfants ou plus

Pour l'étude surveillée entre 16h30 et 18h puis l'accueil jusqu'à 18h30

Tarif Mini 3.50 – Tarif Max 5.50 €

0.00182 Pour une famille avec un enfant

0.00150 Pour une famille avec deux enfants

0.00128 Pour une famille avec trois enfants ou plus